

de loi portant approbation d'une convention conclue entre la France et la Belgique, et relative au rattachement, à la frontière franco-belge, des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin.

La parole est à M. Teisserenc de Bort. M. TEISSERENC DE BORT. — Messieurs, je viens, d'accord avec le gouvernement, vous demander de vouloir bien prononcer l'urgence sur la proposition qui vous est soumise en ce moment.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer, avant-hier, en vous proposant de la mettre à l'ordre du jour, ce projet est conforme à toutes les conventions du même genre qui ont été passées entre deux pays voisins : il n'engage aucun principe ; il ne demande au Trésor aucun sacrifice ; tout au contraire il rectifie, au profit du Trésor, une omission qui avait été faite par des concessions premières, et qui est relative au transport gratuit des lettres.

Je crois donc que si l'Assemblée veut bien prononcer l'urgence sur cette proposition, elle évitera par là une perte de temps inutile et elle accélérera l'exécution de travaux qui sont impatiemment attendus par toutes les populations du Nord. (Très-bien ! — Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — Il s'agit d'un projet de loi soumis à trois lectures. M. Teisserenc de Bort demande à l'Assemblée de vouloir bien prononcer l'urgence, afin qu'une seule séance suffise.

Je consulte l'Assemblée. (L'Assemblée, consultée, prononce l'urgence.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je consulte maintenant l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(L'Assemblée passe à la discussion de l'article unique.)

« Article unique. — Le président de la République est autorisé à rectifier et, s'il y a lieu, à faire exécuter la convention conclue à Paris, le 7 août 1873, entre la France et la Belgique, pour le rattachement à la frontière des chemins de fer de Lille à Comines et de Tourcoing à Menin.

Une copie authentique de ce document demeure annexée à la présente loi. (L'article unique du projet de loi est mis aux voix et est adopté.)

On vient de distribuer les avertissements aux contribuables pour l'année 1874. Nous croyons bien faire, dit le Progrès du Nord, en publiant les renseignements suivants, qui pourront être utiles aux personnes qui se croient mal imposées.

Tout contribuable qui se croit mal imposé a le droit de former une demande en décharge ou réduction de sa contribution adressée au préfet du département, dans un délai de trois mois, à partir de la publication du rôle. Ce délai court à partir du 1er mars, pour Cambrai.

Les contribuables peuvent aussi former des demandes en mutation de cote, lorsqu'une propriété est indûment cotée sous un autre nom que le propriétaire véritable.

Le patenté qui a cédé son établissement dans le courant de l'année peut demander que sa patente soit transférée à son successeur.

Les héritiers ou représentants des patentés, dont les magasins, boutiques ou ateliers ont été fermés par suite de décès ou de faillite déclarée, peuvent réclamer la décharge des droits de patente pour les mois restant à courir.

Les contribuables qui ont éprouvé des pertes de revenus par l'effet d'événements extraordinaires ou par suite de chômage d'usine ou de vacance de maison d'une durée de trois mois au moins, peuvent former des demandes en remise ou modération de contributions.

Lorsque les pertes, résultant d'événements extraordinaires, tels que gelées, grêle, inondations, incendie, etc., ont frappé une partie notable du territoire de la commune, la demande peut être collective et formée par le maire au nom des contribuables, dans un délai de quinze jours.

Les réclamations individuelles doivent être faites sur papier timbré, accompagnées de la quittance des termes échus.

Le dernier bulletin des actes de la préfecture contient une circulaire de M. le ministre de l'intérieur en date du 12 février, concernant les entreprises de logement à forfait des troupes en voyage, et les mesures d'hygiène à prendre pour préserver la santé des soldats contre la propagation des maladies contagieuses.

La circulaire insiste pour la création, par les municipalités, de casernes de passage.

Voici à quoi on s'expose en n'appliquant pas sur les reçus ou quittances le timbre mobile de 10 centimes exigé par la loi du 24 août 1871.

Un commerçant de Roussies, dit le Hainaut français, avait déposé dans un débit de boissons du faubourg de Mons, un reçu qu'un de ses clients devait aller y prendre à un jour indiqué, contre le versement d'une certaine somme.

Le paiement ne fut point effectué à la date convenue et la quittance devenue dès lors sans utilité était restée, par mégarde, entre les mains du cabaretier à qui elle avait été confiée, quand le hasard voulut qu'elle tombât sous les yeux d'un agent du fisc, lequel remarqua que le reçu n'était pas timbré. Il y

eut donc procès-verbal à la charge du commerçant qui avait donné la quittance et il a dû payer pour amende et frais, 64 fr. 70.

Comme à Roubaix, les vols avec effraction deviennent très fréquents à Lille. Il y a quelque temps, dit le Propriétaire, nous en signalions rues du Sec-Arembault, de Paris, de la Barre. Aujourd'hui, c'est rue Neuve. On a enlevé un volet de la maison de M. Choquet, chapelier, et emporté une assez grande quantité de chapeaux.

La gendarmerie de Cyssoing, faisant, il y a quelques jours, dans la demeure des époux C..., une perquisition, était sur le point de se retirer sans avoir rien découvert, lorsqu'un gendarme remarqua une table singulièrement disposée. On y trouva dissimulé dans une cachette, une quantité importante de marchandise de contrebande, qui fut saisie, et procès-verbal dressé contre les détenteurs.

Les glaces ont disparu de la Baltique, et déjà un navire à vapeur, le Constant, capitaine Le Marchand, est entré dans le port de Dunkerque avec une riche cargaison de lins, chanvre et autres produits russes.

Des promeneurs passant, samedi, à Marquette, sur le chemin de halage, ont aperçu dans la Marne un cadavre qui surnageait entre deux eaux. On l'a ramené à bord, et bien que la décomposition avancée n'ait pas permis de distinguer facilement ses traits, on croit l'avoir reconnu pour un halleur de bateaux disparu depuis un certain temps.

Jeudi dernier, vers sept heures du soir, une tentative de meurtre était commise à Avesnes, en face le tribunal, sur la personne de la demoiselle Maria Pantenier, âgée de 23 ans, couturière, et fille de l'ancien concierge.

Le nommé Plantin, âgé de 26 ans, menuisier, demeurant à Avesnes, et qui appartient comme soldat au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, irrité de voir ses propositions de mariage repoussées par la demoiselle Pantenier et perdant la tête, l'a frappée au milieu du front d'un coup de maillet. Etourdie par le choc elle est tombée mais a pu se saisir du marteau en appelant à son secours.

Le maréchal-des-logis gendarmier, aux cris de la victime, s'est précipité sur la place et est arrivé assez à temps pour arrêter le meurtrier, qu'il a conduit à la maison d'arrêt.

La blessure de la demoiselle Pantenier est légère et ne présente heureusement aucune gravité.

Une enquête a été ouverte aussitôt par M. le juge d'instruction près le tribunal d'Avesnes.

PRIX DU PAIN POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

PAIN DE MÉNAGE.	
Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaréux	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . .	37.50
PAIN DE DEUXIÈME QUALITÉ.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . .	41.50
PAIN BLANC.	
Composé comme le précédent avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à . . . . .	46.50
PAIN DE FLEUR DIT PAIN FRANÇAIS.	
Composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à . . . . .	6.625
Les deux pains, à . . . . .	13.25
Les quatre pains, à . . . . .	26.50
Les huit pains, à . . . . .	53.00
Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 23 Mars 1874. Publié le 18 Mars 1874.	

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances des familles MIO-ROUSSELLE et CHARLES HELBECCOUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ANTOINE-CHARLES ROUSSELLE, propriétaire, membre du conseil municipal et du bureau de bienfaisance, président du conseil de fabrique, décédé à Somain le 22 mars 1874, dans sa quatre-vingt-troisième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 24, à onze heures, en l'église paroissiale de Somain. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Abbaye, à Somain.

En vente chez M. De Leeuw, rue du chemin de fer, n° 6, et aux librairies Florin et Reboux :

La Bohémienne, valse.  
La Carte postale, polka.  
Le ROUBAISIE, galop.  
Ces trois morceaux sont écrits pour piano. 5813.

Faits Divers — Les anciens soldats du premier empire ont eu leur banquet annuel avant-hier, chez Catelain, au Palais-Royal, sous la présidence de M. Belmontel. Le pain de munition traditionnelle figurait sur la table, orné d'une branche sans bourgeons du célèbre maron-

nier du 20 mars. L'Assemblée était peu nombreuse... De trois mille qu'ils étaient en 1852, il en reste à peine une centaine.

—Le prétoire de la justice d'Olleta, (Corse) a été, le 17, le théâtre d'une scène sanglante : Les frères Corti avaient actionné le nommé François Campona, en réparation d'un dommage rural ; au moment où le juge de paix venait de se retirer dans la chambre du conseil, des paroles vives furent échangées, parait-il entre François Campona et Jean Antoine Corti. Celui-ci s'armant d'un couteau-poignard, en frappa son adversaire, à l'hypocondre. De son côté, le frère de Corti tira de sa poche un revolver et fit feu sur le frère de Campona qui fut blessé à la poitrine. Un parent des frères Campona, Joseph Bocchecomppe, voulut intervenir. Jean-Antoine Corti s'approcha de lui et lui porta un violent coup de poignard au bas-ventre.

— Nous avons raconté il y a quelques jours qu'un bataillon de ligne, en passant devant la statue de Jeanne d'Arc, avait présenté les armes. Cet hommage rendu à la Pucelle d'Orléans tend à devenir un usage dans notre armée ; hier encore, le 82<sup>e</sup> régiment de ligne entama devant la statue une joyeuse fanfare et les soldats la saluèrent de leurs armes.

— Hier à eu lieu, dans la salle nord-est de la cour carrée du Louvre, l'ouverture de l'exposition de l'intéressante collection des objets d'art donnés par MM. Edmond et Gustave de Rothschild au musée national du Louvre et découvertes à la suite de fouilles pratiquées par MM. Rayet et Albert Thomas, en Asie Mineure.

Cette exposition, en outre d'une grande quantité de menus objets et d'inscriptions curieuses, se compose d'objets archaïques provenant en majeure partie des ruines du temple d'Apollon Didyméen : un lion massif en marbre blanc ; trois demi-chapiteaux de retour d'angle, ornés chacun d'un griffon ; deux chapiteaux, décorés au centre d'une palmette ; plusieurs morceaux d'un bandeau, décoré et orné de chimères ; enfin, deux des bases sculptées, en marbre, de dimension colossale, qui supportaient les dix colonnes de la façade principale du temple.

— Il se fait à Marseille une propagande éhontée d'enterrements civils.

Le Citoyen rapporte le fait suivant, qui lui est raconté par une personne digne de foi :

« Cette personne venait de déclarer le décès d'un enfant mort-né. Au moment où elle franchissait le seuil de la mairie, elle est accostée par deux individus à mine sinistre, assez malproprement mis :

— Monsieur, disent-ils, vous venez de déclarer le décès d'un enfant mort-né, il n'a donc pas reçu le baptême, et, si vous voulez, nous nous chargerons de faire l'enterrement.

— On devine que ces deux individus étaient à la piste d'un cadavre et qu'ils proposaient un enterrement civil. Grande fut l'indignation de la personne de qui nous tenons ce fait. Elle ne sut se contenir et lança des invectives très justifiées contre ces pourvoyeurs d'enterrements civils. La foule s'était amassée autour de lui et applaudissait à ses paroles indignées.

— On comprend sans peine que de pauvres pères de famille, dans une occasion semblable, puissent être séduits par l'économie d'un enterrement, et c'est pourquoi nous ne doutons pas que l'administration municipale ne prenne des mesures pour chasser ces enterrements civils effrontés.

— Nous avons annoncé qu'un incendie dont les causes étaient inconnues s'était déclaré au Lycée Louis-Légrand à Paris. Aujourd'hui on a de fortes raisons d'attribuer l'incendie à une main criminelle qui l'aurait allumé pour faciliter et dissimuler un vol. Avant-hier soir en effet, la caisse du lycée contenait 60,000 fr. en billets de Banque et 4,000 fr. en or, et le tout a disparu, bien que plusieurs des objets de présence entre autres, n'aient pas été la proie des flammes. — D'ailleurs on n'a pu découvrir, malgré les plus minutieuses recherches, ni les cendres qu'aurait dû produire l'incendiation des billets de Banque, ni le métal fondu provenant de l'or monnayé. Il résulte des déclarations de l'économiste que le voleur devait fréquenter l'établissement et en connaître les habitudes. — Le comptable formait en effet, la caisse sans se servir des combinaisons et en plaçant la clef dans l'un des tiroirs de son bureau. Or, la caisse ne présente aucune trace d'effraction, elle a été simplement ouverte avec la clef.

— Dans les premiers jours de décembre dernier, nous avons parlé d'un assassinat commis rue Audran, 9, à Montmartre, sur la personne d'un ancien brocanteur, Lorrain d'origine, nommé Faath. Les recherches de la police, pour découvrir l'auteur de ce crime, étaient restées sans résultat jusqu'à ce jour, mais la Gazette des tribunaux croit pouvoir affirmer que le service de sûreté a découvert le coupable, et à l'heure où on lira ces lignes l'auteur présumé de cet assassinat, jusqu'ici enveloppé d'un profond mystère, est probablement arrêté et mis à la disposition de la justice.

— Hier, vers une heure du matin, une jeune femme enjambait le parapet du pont de la Tournelle, à Paris, pour se précipiter dans la Seine. Un passant attardé l'aperçut, accourut et la saisit d'une main par ses vêtements, de sorte qu'il la soutint un instant sur l'abîme.

— Ne cherchez pas à me sauver, lui dit-elle rapidement ; je veux mourir ! Si vous voulez me rendre un dernier service, allez trouver mon père rue Château-Landon, 13, et appelez-le lui ma mort.

— En même temps, elle donne une secousse, fait lâcher prise à l'homme qui la retenait et tombe dans la rivière.

Le passant donne l'alarme ; on détache des batelets ; la rivière est explorée, tout reste inutile, et le corps de la malheureuse femme, entraîné par le courant, ne put être retrouvé.

## Nouvelles du soir

LA PROROGATION DE L'ASSEMBLÉE.

Il est à peu près certain que l'Assemblée se séparera samedi prochain. D'ici là, elle aura à terminer la discussion du compte de liquidation, à se prononcer sur les élections de MM. Lepetit, Hérisson et Ledru-Rollin, et enfin à statuer sur les nouvelles fortifications autour de Paris, sur l'achèvement du nouvel Opéra, sur la déclaration d'utilité publique de plusieurs chemins de fer et sur la prorogation des pouvoirs de plusieurs conseils municipaux. Cette dernière question paraît devoir donner lieu à des débats assez vifs, bien que l'issue n'en soit pas douteuse. On pense qu'elle viendra mercredi.

LE DUC ET LA DUCHESSE D'EDIMBOURG

A PARIS. Le duc et la duchesse d'Edimbourg sont attendus à Paris du 28 au 30 mars et se proposent d'y rester jusqu'au 15 avril.

LES ENTERREMENTS CIVILS

On lit dans le Journal des Débats : Les enterrements civils deviennent tellement nombreux que le gouvernement a cru devoir prescrire une enquête à ce sujet. En présence des faits révélés par cette information, M. le vice-président du conseil vient d'ordonner notamment que la réclamation des corps des personnes décédées dans les hospices serait désormais consignée sur un registre tenu par les préposés de l'administration hospitalière avec indication des noms et prénoms des décédés, des noms, prénoms et adresse des réclamants, et que les amis et les corporations ne seraient admis à l'avenir à réclamer les corps des décédés que s'ils s'étaient préalablement engagés, au moment même de l'admission dans les hospices, à solder les frais de journée des malades. Le ministre fait observer que sans cette garantie, il pourrait arriver que des corps fussent réclamés, moins dans le but respectable de rendre les derniers devoirs à un ami ou à un membre d'un même corps d'état ou d'une société de secours mutuels, qu'avec le dessein de provoquer des manifestations qui renouveleraient le scandale des enterrements civils.

## Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

INSTALLATION DE LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ D'ALGER

Alger, 22 mars. — Hier, à eu lieu l'installation du maire et des adjoints de la ville. A cette occasion, le préfet a prononcé un discours dans lequel il a dit que c'est le devoir de tous d'accepter la loi votée. Il a fait ressortir que la différence qui existe entre le conseil et le pouvoir exécutif de la commune n'est pas un obstacle à la bonne administration.

Un ordre parfait n'a cessé de régner.

LA GUERRE CARLISTE.

Madrid, 22 mars. — Le bruit que les hostilités auraient commencé hier à Somorostro n'est pas confirmé. La Gaceta confirme l'occupation d'Almazra par les carlistes. Les voies ferrées sont rétablies.

Bayonne, 22 mars. — Le curé Santa Cruz a été arrêté à la frontière. Sur l'ordre de la justice française, il a été amené ce matin à Bayonne par la gendarmerie et mis au secret.

L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 22 mars. — Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, la ville s'est pavoisée. Les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières s'appretent à illuminer. A 11 heures, l'empereur a assisté à la messe dans le palais du prince héritier, à 1 heure, l'empereur et les membres de la famille impériale, ainsi que le roi et la reine de Saxe, les grands ducs de Bade, de Saxe-Weimar et de Mecklembourg, les ducs de Saxe-Altenbourg, de Saxe-Méninge et plusieurs autres princes ont fait une promenade en calèche sur l'avenue des tilleuls (Unter Linden.)

Devant le palais royal une foule nombreuse a salué l'empereur de vivats enthousiastes.

M. DE BISMARCK

Berlin, 22 mars, soir. — L'état de santé du chancelier de l'empire ne s'est pas sensiblement modifié depuis hier. Les douleurs diminuent d'intensité. L'appétit est encore faible. Les forces reviennent lentement. Le sommeil ne peut encore être obtenu que par l'emploi de remèdes calmants.

## COMMERCE

Avis divers.

NEW-YORK, 20 mars. — Colons : A New-Orléans le middling se cote dans la parité de 7 1/16d.; le low middl. 7 5/8d.; à Mobile, middling 7 1/16d.; à Galveston le good ordin., 6 15/16d.; à Charleston le middling 7 7/8d.; à Savannah le middl. 7 13/16d.; le tout coté et fret par voilier rendu à Liverpool.

HAVRE, 21 mars. — Colons : Marché actif ; prix en hausse. Vente 200 balles ; très ord. Louisiane disp. fr. 99 à 100, low middling Louisiane chargeant fr. 99 ; très ord. Georgia disp. fr. 97 ; low middl. Georgia par navire en charge fr. 97.50 ; bon ord. Ombra disp. fr. 79.50 à 74 ; feir Ombra chargeant fr. 70 ; très ord. Louisiane s/mars fr. 95 à 100.

Cette après midi même activité avec prix en nouvelle hausse ; les ventes de la journée se sont élevées à 5800 balles ; très ord. Louisiane disp. fr. 100 à 101 dito dito s/avril fr. 98, dito dito s/mois suivants fr. 100 ; low middling Louisiane chargeant fr. 100 à 101.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 68<sup>e</sup> livraison (21 mars 1874). — TEXTE : La fille de Carilles, par madame Colomb. — Le bon garçon de Marlenheim, par J. Levoisin. — Les destructeurs des câbles télégraphiques de l'Océan, par J. Girardin. — Une nouvelle tour de Babel, par H. Norval. — En congé, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Le Tong-King, par Louis Rousselet.

DESSINS par Adrien Marie, Mesnel, Richner, etc. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

## VOLONTARIAT D'UN AN

M. Rassemont, professeur d'escrime et instructeur militaire du Cercle des carabiniers Roubaixiens, a l'honneur d'informer les volontaires de la classe 1874, qu'il donnera des leçons d'escrime, de maniement d'armes, et de tir à la cible, à partir du 1<sup>er</sup> avril. — S'adresser au Cercle des Carabiniers ou à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, avant le 1<sup>er</sup> avril.

M. RASSEMONT se rend à domicile. 5782.

## Comptoir des Fonds publics

70, rue de l'Hôpital-Militaire, à LILLE A. DE MEVOLHON

Avances sur Titres

Achat et Vente de Valeurs au comptant Ordres de Bourse à terme. Paiement de coupons sans commission. 5681

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

## REVALESCIERE.

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenteries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelnau, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul., spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissement, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydrophilie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 62,913.

Valgorgne, (Ardèche), 19 octobre 1863. La Revalescière est un remède que j'appellerai presque divin. Elle a fait un bien immense à notre bonne sœur Julie, atteinte depuis quatre ans d'une névralgie à la tête, qui la faisait souffrir cruellement et ne lui laissait presque aucun repos. Grâce à votre spécifique, elle est aujourd'hui guérie.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. franco. Envoi contre bon de poste : les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Morelle-Bourgeois et chez les autres pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co., 26, Place Vendôme, à Paris. 4095 — A.

## DENTS ET DENTIFIERS

PERFECTIONNÉS

facilitant la prononciation et la mastication ne nécessitant aucune extraction de racine et se posant sans aucune douleur.

Succès garanti.

DENTS ET DENTIFIERS, système américain SANS RESSORTS

Spécialité pour la conservation des dents malades par la mastication.

## HALLER-ADLER

DENTISTE

66, rue d'Angleterre, LILLE

Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom